



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE

**AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU COTIERS**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 janvier 2021

Date de la convocation : le 11 janvier 2021

Lieu : Salle Bernard Roy à Saint-Mathurin

Ordre du jour :

1. Election du président
2. Adoption des règles de fonctionnement de la CLE
3. Election des vice-présidents
4. Election du bureau
5. Composition des commissions thématiques
6. Point d'information et points divers

Liste des présences membres et non-membres de la Commission Locale de l'Eau
Cf. Pages ci-après

Annexe

Diaporama de la réunion

Liste des présences : membres de la Commission Locale de l'Eau

1^{er} collège : des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

1	Monsieur	Maxence	DE RUGY	Conseil Régional des Pays de la Loire	Représenté
2	Madame	Séverine	BULTEAU	Conseil Départemental de la Vendée	Présente
3	Monsieur	Pierre	BERTHOME	Conseil Départemental de la Vendée	Présent
4	Monsieur	Jacques	RABILLE	Association des Maires de Vendée	Représenté
5	Monsieur	Philippe	BOUARD	Association des Maires de Vendée	Excusé
6	Monsieur	Marc	HILLAIRET	Association des Maires de Vendée	Présent+ pouvoir Yann THOMAS
7	Monsieur	Jannick	RABILLE	Association des Maires de Vendée	Présent+ pouvoir Jacques RABILLE
8	Monsieur	Christian	BATY	Association des Maires de Vendée	Présent
9	Monsieur	Yann	THOMAS	Association des Maires de Vendée	Représenté
10	Monsieur	Albert	BOUARD	Association des Maires de Vendée	Présent
11	Madame	Michel	CHAILLOUX	Association des Maires de Vendée	Présent+ pouvoir Gaël CROCHET
12	Monsieur	Jean	TESSIER	Association des Maires de Vendée	Présent+ pouvoir JF Perocheau
13	Monsieur	Armel	PECHEUL	Les Sables d'Olonne Agglomération	Présent
14	Monsieur	Noël	VERDON	Les Sables d'Olonne Agglomération	Présent
15	Monsieur	Patrice	PAGEAUD	Communauté de communes du Pays des Achards	Représenté
16	Monsieur	Jean-François	PEROCHEAU	Communauté de communes du Pays des Achards	Représenté
17	Monsieur	Michel	CHADENEAU	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Présent
18	Monsieur	Eric	ADRIAN	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Présent + pouvoir Maxence de RUGY
19	Monsieur	Gaël	CROCHET	Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie	Représenté
20	Monsieur	Jean-Louis	TESSIER	La Roche sur Yon Agglomération	Présent
21	Madame	Frédérique	GUAY	Syndicat Mixte des Marais des Olonnes	Excusée
22	Monsieur	Edouard	DE LA BASSETIERE	Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers	Présent + pouvoir Patrice PAGEAUD
23	Monsieur	Nicolas	LE FLOCH	Vendée Eau	Excusé

2^{ème} collège : des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

24	Monsieur	Franck	PERROCHEAU	Chambre d'Agriculture de la Vendée	Présent
25				CCI de la Vendée	Excusé
26	Monsieur	Daniel	REMIGNON	Association syndicale des Marais de La Gachère	Présent
27				COREPEM des Pays de la Loire	Excusé
28	Monsieur	Patrick	GUYAU	Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire	Présent
29				Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Excusé
30	Monsieur	Jean	PERROT	Association de Défense des Marais du Payré	Présent
31				Association des Marais des Olonnes (APMO)	Excusé
32	Monsieur	Daniel	RABILLER	Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	Présent
33	Monsieur	Alain	LE GAL	Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes (APNO)	Présent
34	Monsieur	Julien	RAVON	Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB 85)	Présent
35	Monsieur	Christian	AUGRIS	Association <i>UFC Que choisir</i>	Présent
36	Monsieur	Bertrand	CARAYOL	Syndicat des forestiers de la Vendée	Présent
37	Monsieur	Marc	GUIBERT	Fédération départementale des chasseurs de la Vendée	Présent

3^{ème} collège : des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

38	Monsieur	Préfet	de la Région Centre	Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne	Excusé
39	Monsieur	Préfet	de la Vendée	Préfecture du département	Excusé
40	Monsieur	Directeur	Général	de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne __ représenté par Hervé PONTHEUX	Présent
41	Monsieur	Délégué	Interrégional	de l'OFB_ représentée par Stéphanie COUPRIE	Présent
42	Monsieur	Directeur	Régional	de la DREAL des Pays de la Loire_ représenté par Marine COUDRET	Présent
43	Monsieur	Directeur	Départemental	de la DDTM de la Vendée __ représenté par Francis HAESSIG	Présent
44	Monsieur	Directeur	Délégué	à la mer et au littoral de la DDTM de la Vendée	Excusé
45	Madame	Directrice	Générale	Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres_ représenté par L'agence de l'eau	Représentée
46	Monsieur	Directeur	Général	Parc Naturel de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis_ représenté par Aurélié LASSUS-DEBAT	Présent

CLE : 46 membres : 36 présents ou représentés / 10 absents ou excusés

Quorum pour l'adoption des règles de fonctionnement (2/3) : 31

Liste des présences non membres de la Commission Locale de l'Eau

- M. Gabriel FAVREAU, Association de Défense des Marais du Payré
- M. Olivier COQUIO, animateur du SAGE (SMAV)
- Mme Line CERISIER, technicienne bocage (SMAV)
- Mme Elise DUFLOS, animatrice du CT Eau (SMAV)

Après une introduction de M. de la BASSETIERE (Président sortant), M. HAESSIG (DDTM) prend la présidence de la séance pour l'installation des membres de la CLE en faisant l'appel.

M. HAESSIG rappelle quelques règles de fonctionnement, le rôle de la CLE et procède à l'élection du Président, élu par ses pairs du 1^{er} collège des élus.

1. Election du président

Modalités d'élection

Le Président est élu pour la durée du mandat de la CLE. Le scrutin est majoritaire à deux tours, et a lieu à main levée ou à bulletins secrets.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote est proposé à main levée : aucun membre du 1^{er} collège ne s'y oppose.

M. HAESSIG fait l'appel des candidats.

Candidat

Edouard de la BASSETIERE (Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers)

Résultat du vote à main levée

- **Absentions** : Edouard de la BASSETIERE (1 voix)
- **Pour Edouard de la BASSETIERE** : 19 voix

⇒ **Monsieur Edouard de la BASSETIERE est élu Président de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.**

2. Adoption des règles de fonctionnement de la CLE

M. de la BASSETIERE (Président) présente le projet de règles de fonctionnement. Il en profite pour préciser le rôle de la CLE et les enjeux qu'elle doit traiter (cf. synthèse dans le diaporama).

Le livret pédagogique sur le CT Eau détaille également ces enjeux et les actions engagées dans le programme d'actions 2020-2025.

⇒ **Après avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau, décide à l'unanimité de valider les règles de fonctionnement de la CLE.**

3. Election des vice-présidents

Modalités d'élection

Pour assister le président, les vice-présidents au nombre de 3 sont désignés par la CLE au sein du collège des collectivités locales dans les mêmes conditions que le président et pour la même durée.

M. de la BASSETIERE fait l'appel des candidats.

Candidat pour le poste de 1^{er} vice-président

Armel PECHEUL (Les Sables d'Olonne Agglomération)

Résultat du vote à main levée :

Absentions : Armel PECHEUL (1 voix)

Pour Armel PECHEUL : 19 voix

⇒ **Monsieur Armel PECHEUL est élu 1^{er} vice-président** de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.

Candidat pour le poste de 2^{ème} vice-président

Patrice PAGEAUD (Communauté de communes du Pays des Achards)

Résultat du vote à main levée :

Absentions : 0 voix

Pour Patrice PAGEAUD : 20 voix

⇒ **Monsieur Patrice PAGEAUD est élu 2^{ème} vice-président** de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.

Candidat pour le poste de 3^{ème} vice-président

Maxence de RUGY (Communauté de communes Vendée Grand Littoral)

Résultat du vote à main levée :

Absentions : 0 voix

Pour Maxence de RUGY : 20 voix

⇒ **Monsieur Maxence de RUGY est élu 3^{ème} vice-président** de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.

4. Election du bureau

Les missions du bureau sont les suivantes :

- assistance du président pour la préparation des séances plénières de la CLE
- élaboration des cahiers des charges des études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE, et à une meilleure connaissance de la gestion de l'eau
- travail de synthèse des travaux des différentes commissions de travail
- examen des propositions d'orientations dans le cadre des études d'élaboration du SAGE

Le bureau est constitué de 14 membres de la CLE désignés par les collèges concernés.

L'élection des membres du bureau est réalisé collège par collège.

Candidats pour le 1^{er} collège

- Edouard de la BASSETIERE (Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers)
- Armel PECHEUL (Les Sables d'Olonne Agglomération)
- Patrice PAGEAUD (Communauté de communes du Pays des Achards)
- Maxence de RUGY (Communauté de communes Vendée Grand Littoral)
- Albert BOUARD (Association des maires de Vendée)
- Yann THOMAS (Association des maires de Vendée)

Résultat du vote à main levée

- **Contre** : 0 voix
- **Absentions** : 0 voix
- **Pour les candidats** : 20 voix

⇒ **Les membres du bureau pour le 1^{er} collège sont validés.**

Candidats pour le 2^{ème} collège

- La Chambre d'Agriculture de la Vendée
- L'Association syndicale des Marais de La Gachère
- L'Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes (APNO)
- Le Comité Régionale de la Conchyliculture des Pays de la Loire

Résultat du vote à main levée

- **Contre** : 0 voix
- **Absentions** : 0 voix
- **Pour les candidats** : 10 voix

⇒ **Les membres du bureau pour le 2^{ème} collège sont validés.**

Candidats pour le 3^{ème} collège

- DDTM
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- DREAL des Pays de la Loire
- Office Français de la Biodiversité (OFB)

Résultat du vote à main levée

- **Contre** : 0 voix
- **Absentions** : 0 voix
- **Pour les candidats** : 6 voix

⇒ **Les membres du bureau pour le 3^{ème} collège sont validés.**

La composition du bureau de la CLE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers est donc fixée comme suit :

1 ^{er} collège	1	Monsieur	Edouard DE LA BASSETIERE	Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers	Président	1
	2	Monsieur	Armel PECHEUL	Les Sables d'Olonne Agglomération	1 ^{er} Vice-Président	2
	3	Monsieur	Patrice PAGEAUD	Communauté de communes du Pays des Achards	2 ^{ème} Vice-Président	3
	4	Monsieur	Maxence DE RUGY	Conseil Régional des Pays de la Loire	3 ^{ème} Vice-Président	4
	5	Monsieur	Albert BOUARD	Association des Maires de Vendée	1 ^{er} membre	5
	6	Monsieur	Yann THOMAS	Association des Maires de Vendée	2 ^{ème} membre	6
2 ^{ème} collège	7	Chambre d'Agriculture de la Vendée				1
	8	Association syndicale des Marais de La Gachère				2
	9	Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire				3
	10	Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes (APNO)				4
3 ^{ème} collège	11	Agence de l'Eau Loire-Bretagne				1
	12	Office Français de la Biodiversité				2
	13	DREAL des Pays de la Loire				3
	14	DDTM de la Vendée				4

5. Composition des commissions thématiques

M. de la BASSETIERE explique l'organisation de la gouvernance du SAGE et propose de mettre en place deux commissions thématiques :

- une commission « Milieux Aquatiques »,
- une commission « Ressource en eau ».

M. de la BASSETIERE fait appel des volontaires qui peuvent se prononcer dès maintenant et explique que les compositions de commission seront validées lors d'une prochaine CLE.

Les sujets potentiels des deux commissions sont présentés.

Pour la commission « Ressource en eau », Armel PECHEUL propose d'y intégrer également les enjeux de l'aménagement du territoire (SCOT, PLUi) et de leurs prévisions en matière de ressource en eau.

6. Point d'information et points divers

M. de la BASSETIERE informe la CLE des sujets en cours au niveau du SAGE :

- le suivi de la qualité de l'eau
- le **Contrat Territorial Eau** en cours avec un accent particulier sur
 - le programme FILTR'EAU coordonné par le SMAV (en faveur des haies bocagères et des zones tampons),
 - le programme agricole.

Un point spécifique est discuté au sujet de **la gestion quantitative de l'eau**. Le Président rappelle que la dernière CLE (mars 2020) avait décidé de s'opposer à un nouveau zonage règlementaire (ZRE, Zones de Répartition des eaux) pour les prélèvements de l'eau (Cf. compte-rendu de la dernière CLE). Aujourd'hui, le Préfet de Région propose un projet de pacte régional pour la gestion de l'eau, comprenant :

- un engagement demandé d'ici juin 2021 de tous les SAGE afin de développer des connaissances poussées et aboutir à un programme d'actions d'ici fin 2023 sur la question de la gestion quantitative ;
- une temporisation de l'évolution de zonage en ZRE (pour le SAGE Auzance Vertonne et pour d'autres SAGE concernés) sous condition d'engagement dans un **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**.

Un point plus complet sera fait lors d'une prochaine réunion de la CLE.

M. de la BASSETIERE en profite pour présenter l'équipe du SMAV qui est à disposition de tous les membres de la CLE pour toute demande d'information complémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. De LA BASSETIERE remercie les participants.



Le Président de la
Commission Locale de l'Eau
Edouard de la BASSETIERE,
Le 29 janvier 2021

**SYNDICAT MIXTE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS**
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10